

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 23 MARS 2023

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 30

Votants : 30

N° 10

OBJET :

**ÉTUDE SUR LES
GISEMENTS
FONCIERS**

**ANALYSE,
CATÉGORISATION
ET DÉPLOIEMENT
D'UNE STRATÉGIE
DE SOBRIÉTÉ
FONCIÈRE**

**DEMANDE DE
SUBVENTION**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le : 27 mars 2023

Publiée ou notifiée
le : 27 mars 2023

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Vichy Communauté, Communauté d'agglomération, notamment en matière d'aménagement de l'espace communautaire,

Vu la Loi n°2021-1104 « Climat et Résilience » du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'agglomération Vichy Val d'Allier approuvé le 18 juillet 2013,

Vu le Projet de Territoire « AGIR 2035 », adopté par délibération du 2 décembre 2021, et notamment les piliers « Intensifier notre action contre le changement climatique » et « Reconquérir nos cœurs de bourgs et de villes »,

Vu le Contrat Territorial de Relance et de Transition Écologique adopté par délibération du 2 décembre 2021 et signé en présence de Monsieur le Préfet en date du 31 janvier 2022,

Considérant que la Loi « Climat et Résilience » pose de nouveaux objectifs en termes de maîtrise de l'urbanisation avec notamment la déclinaison de la trajectoire « Zéro Artificialisation Nette » à l'horizon 2050,

Considérant que cet objectif s'accompagne d'un calendrier de mise en compatibilité des documents d'urbanisme intégrant des échéances courtes qui imposeront à la collectivité d'engager la révision des schémas de planification locale dans les années qui viennent,

Considérant l'intérêt partagé pour Vichy Communauté et ses communes membres de mettre en œuvre une stratégie territoriale de réinvestissement des tissus urbains afin de réduire la vulnérabilité du territoire face au changement climatique en ciblant les espaces à enjeux, autrement dit en se donnant les moyens de concevoir autrement le développement du territoire sur le long terme,

Considérant la nécessité de réaliser un diagnostic qui permettra d'identifier le potentiel foncier en tenant compte des caractéristiques de chaque site et en les répertoriant selon des indicateurs d'enjeux urbains et de mutabilité,

Considérant l'appel à projet « Fonds Vert » lancé en janvier 2023 pour l'accompagnement et l'appui en ingénierie notamment pour les études en matière de stratégie foncière,

Propose au Bureau Communautaire :

- D'approuver le plan financement de l'opération ci-dessous,
- D'autoriser le président à déposer une demande de subvention au titre du « Fonds Vert » auprès des services de l'État, et de signer tous les actes afférents au lancement et à la réalisation de cette étude.

Étude	80 000 €	ETAT Fonds Vert	120 000 €	80 %
Animation de la stratégie foncière – 1 ETP sur 2 ans	70 000 €	Vichy Communauté – reste à charge	30 000 €	20 %
TOTAL HT	150 000 €	TOTAL HT	150 000 €	

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 23 mars 2023.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N°10 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 23

Objet de l'acte :
MARS 2023 ETUDE SUR LES GISEMENTS FONCIERS - ANALYSE,
CATEGORISATION ET DEPLOIEMENT D'UNE STRATEGIE DE SOBRIETE
FONCIERE - DEMANDE DE SUBVENTION

Date de décision: 23/03/2023

Date de réception de l'accusé 27/03/2023

de réception :

Numéro de l'acte : 23MARS2023_10

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20230323-23MARS2023_10-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .5

Finances locales

Subventions

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 10.pdf (99_DE-003-200071363-20230323-23MARS2023_10-DE-1-
1_1.pdf)